L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 30 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Bureaux-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUBOUIS.
H. DUVERGER. G. RAMBY.
N° 84, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 30 JANVIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces D'AMUSEMENTS, voir la 3me page.

EUROPE.

Le steamer *Atlantic* est arrivé à New York le 27 de ce mois avec des dates de Liverpool jusqu'au 11. Nous allons résumer les dépêches télégraphiques arrivées soir par le télégraphe, en attendant que nos journaux nous parviennent par la malle.

La nouvelle de l'entrée des flottes combinées dans la Mer Noire est confirmée.

Les ministres de Russie à Londres et à Paris n'ont pas encore quitté cette capitale. Le ministère russe à Paris aurait, dit-on, déclaré qu'il attendait de nouvelles instructions de son gouvernement.

La Russie a rejeté la proposition du gouvernement autrichien tendant à placer les chrétiens de la Turquie sous le protectorat des puissances européennes. Le czar aurait déclaré qu'il ne voulait pas d'intervention entre lui et la Turquie.

Trois engagements de peu d'importance ont eu lieu sur le Danube entre les Russes et les Turcs, des derniers ont eu l'avantage.

Le bruit courait à Paris, lors du départ du paquebot, que Kalafat avait été attaqué par les Russes.

Le gouvernement russe a publié une circulaire dans laquelle il engage les navires marchands que sortir des ports de l'empire que sous la protection de vaisseaux armés.

Le pacha d'Egypte en apprenant le désastre de Sinope, a donné immédiatement l'ordre d'équiper six frégates, deux corvettes et trois bricks pour remplacer les bâtiments détruits par l'escadre russe.

La nouvelle d'une insurrection parmi les paysans de Valachie s'est confirmée.

Une insurrection a éclaté à Teheran contre l'influence russe.

De plus de Prusse et de Belgique on écrit de leur propre main à Louis Napoléon et ont confié leurs lettres à des messagers spéciaux. On n'en connaît pas le contenu, mais on pense qu'il y est question de la situation des affaires en Europe et des probabilités de guerre.

On sait que le gouvernement français tient prêt une armée de 70,000 hommes qu'il se propose d'envoyer en Turquie dès que les circonstances rendront nécessaire l'intervention des puissances. L'empereur a ordonné une nouvelle levée de 40,000 hommes pour remplir le vide qui laissera dans les cadres le départ de toutes ces considérables.

Le marquis de Turgot, ambassadeur de France, a été nommé grand officier de la Légion d'honneur, en récompense de sa conduite dans l'affaire Soulé.

Le jeune Soulé a publié une longue lettre dans laquelle il explique les circonstances qui ont amené sa rencontre avec le duc d'Alba et celle de son père avec le marquis de Turgot.

Le gouvernement russe a ordonné à tous les Français de la marine russe qui se trouvent maintenant en danger à être de retour à leur poste au commencement du mois de mars.

Le gouvernement norvégien a résolu d'équiper une flotte de douze vaisseaux pour parer aux éventualités qui peuvent résulter d'une guerre générale. La cause russe n'a presque pas de partisans en Norvége.

La hausse des céréales inspire des craintes sérieuses au gouvernement anglais. Les classes ouvrières manifestent des dispositions peu rassurantes une émeute a déjà éclaté à Devonshire. La populace a attaqué les boutiques des boulangers et s'est emparée des provisions en vente. Il a fallu, pour la réprimer, requérir la force armée et charger les émeutiers.

Les dernières avis de Chine annoncent que les rebelles étaient avant-hier à Amoy et que les troupes impériales après s'être emparées de la ville y étaient massées une partie de la population.

INCENDIE DU BATEAU A VAPEUR *GEORGIA*.

(90 à 30 VICTIMES!

Le bateau-vapeur *Georgia* capitaine Howe, arrivant de Montgomery avec 1431 balles de coton et 150 passagers, hommes, femmes, enfants et domestiques, a pris feu samedi dernier, vers dix heures et demie du soir, au moment où il s'approchait du wharf du chemin de fer de Jefferson et de la Pointe-Burton. Le feu a été déclaré près des cheminées, et dix minutes après les flammes enveloppaient le bâtiment. La plupart des passagers étaient déjà retirés dans leurs cabines et étaient profondément endormis. Lorsqu'ils se sont réveillés, les flammes s'étaient déjà de toutes les issues du bateau. Les passagers ont donc été obligés de monter sur le pont supérieur et de se précipiter sur le wharf, sur toutes ce dernier qui n'était pas encore devoré par les flammes. Le feu gagnait rapidement. Dans une nuit pour à l'eau et se sont noyés. Nous avons nommé Jackson, venant de la Géorgie, s'est surpris par le feu dans sa cabine et a été réduit par les flammes.

Le capitaine évalue à 30 le nombre des victimes à trente ou cinquante. La plupart de ceux qui ont été noyés étaient des esclaves, placés à l'arrière du bateau, il est donc impossible de compter le nombre. Tous les noyés qui se trouvaient à bord ont également été dans les flammes. Tous les officiers du bateau se sont sauvés.

Parmi les victimes noyés du wharf auquel venait d'arriver le *Georgia* ont été retirés en nombre assez grand 150 balles de coton qui s'y trouvaient, quatre ou cinq wagons du chemin de fer, et quelques-uns qui renfermait une partie du bateau-vapeur *Hero*.

Les derniers renseignements que nous avons reçus ne portent le nombre des victimes à 30 ou 40 noyés et 5 blancs.

Nous apprenons aussi que le feu a pris à quelques balles de coton placées trop près des tuyaux. Le capitaine assure cependant qu'il y avait entre le coton et les fourneaux un espace suffisant pour prévenir toute espèce de danger.

RÉPARTITION DE L'ETAT.

Le dernier vote à vote le bill qui répartit la représentation dans l'Etat. On sait qu'il vertu de l'article 2 de la Constitution le dénombrement de la population a eu lieu l'année dernière, et sur le résultat de ce recensement que la loi a été établie sur la base des calculs et a fait à chaque province sa part de représentation à la Chambre des représentants. La Nlle-Orléans gagne à la nouvelle répartition, non pas que le nombre de ses représentants soit augmenté mais parce que celui de reste de l'Etat est diminué. Nous n'avons pas 24 membres à la Chambre au lieu de 25, mais celle-ci se composera de 98 membres au lieu de 99. La diminution est de 2 voix d'un coté, tandis que elle est de 10 de l'autre. Il y a toujours en faveur de la ville une différence de 8 voix.

Le dénombrement de la population a eu lieu dans toutes les paroisses moins celles de St-Charles, Ste-Ann, des Rapides, St-Martin et Caddo. Le recensement ayant dénoncé que la population dans la plupart des paroisses avait augmenté de 4 pour cent par an depuis le dénombrement fait en 1850 par ordre du gouvernement fédéral, ce calcul a été appliqué à St-Charles, Rapides, Vermilion et Caddo pour connaître le chiffre de leur population.

Quand au nombre de représentants qui devront avoir chaque paroisse, la Constitution porte qu'un diviseur sera déterminé et que chaque paroisse et district électoral aura le nombre de représentants auquel lui donnera droit sa population totale, et en outre un représentant pour toute fraction qui excédera la moitié du diviseur. Le nombre des représentants ne dépassera pas cent et ne sera pas moindre de soixante-dix.

La population totale de l'Etat étant de 564,412 habitants, y compris les esclaves, la législature a adopté pour diviseur 7,000, ce qui réduit à 88 le nombre des représentants à la Chambre. Les paroisses Jefferson, Ascension, Union-Pélicans et Rapides gagnent chacune un représentant. Le paroisses Plaquemine, Assomption, Lafourche, St-Martin, Avoyelles, Catahoula, Caldwell, Natchitoches, Claiborne, Sabine, Lafayette et St-Landry perdent chacune un membre. La Nouvelle-Orléans en perd deux. Total de la perte, 14. En retranchant de ce chiffre celui du gain des quatre paroisses ci-dessus mentionnées, la diminution se trouve réduite à 10 membres. Le seul changement que la nouvelle répartition causera à la Nouvelle-Orléans, c'est une diminution de trois membres dans le district représentatif et une augmentation d'un membre dans le district (Lafayette).

Pour ce qui est du dénombrement, notre législature locale a eu soin de composer les districts de manière à assurer invariablement la majorité en vertu de la Constitution, la Nouvelle-Orléans a droit à cinq sénateurs. La population de la ville dépasse de la population de l'Etat, et le chiffre qui reste doit être divisé par le nombre vingt-sept. Le résultat obtenu par ce moyen devrait le diviser dans 7,000, lequel donne 1 au district sénatorial droit à un sénateur. Les districts devront être formés soit de simples paroisses, soit de paroisses contiguës, ayant une population qui devra se rapprocher le plus possible du diviseur représentant un sénateur. Et, dans la répartition, une paroisse ou un district ne saurait d'un sénateur de population pour sénateur ne excède ou diminue dans la proportion d'un cinquième, il est possible alors de former un district qui n'aura pas plus de deux sénateurs.

Le diviseur décennal adopté par la législature a été 14,000. Dans tout l'Etat, hors de la Nouvelle-Orléans, chaque groupe de 14,000 habitants représentera un sénateur. Dans la Nlle-Orléans, chaque groupe de 28,000 habitants représentera un sénateur. Il y a sur de grands changements dans les districts sénatoriaux. St Tammany, Washington et Ste Hélène formaient un district; on a ajouté Livingston à ces paroisses. Est Baton Rouge dira seul un sénateur ainsi que Jefferson. St Charles a été réuni à Lafourche. Assomption, Terrebonne et Ascension sont réunis et élisent deux sénateurs. Iberville élira un sénateur Ouest Baton Rouge, la Pointe Coupée et Ouest Feliciana en élirent deux; St Jacques et St Jean Baptiste, un. Ouest Félicians, Rapides et Avoyelles forment un district double; et Lafayette, St Landry et Calcasieu en autre district double. Vermilion et St Martin sont réunis. Natchitoches, Sabine, De Soto et Caddo formeront un district double. Winn, Bossier, Bienville et Claiborne élirent deux sénateurs.

Que pense-t-on de ce petit arrangement des démocrates?

Voici, pour terminer, le tableau de la nouvelle répartition :

SENAT.

St Charles, Lafourche	1
St Jean Baptiste et St Jacques	1
Ascension, Assomption, Terrebonne	1
Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Ouest Baton Rouge	2
Rapides, Avoyelles	1
Est Feliciana	1
Washington, St Tammany, Ste Hélène, Livingston	1
St Bernard, Plaquemines, Orléans (rive droite)	1
Concordia, Tensas	1
Madison, Carroll	1
Catahoula, Caldwell, Franklin	1
St Landry, Lafayette, Calcasieu	2
St Martin, Vermilion	1
Ste Marie	1
Iberville	1
Jefferson	1
Ouachita, Morehouse, Union, Jackson	2
Natchitoches, De Soto, Caddo, Sabine	2
Bossier, Bienville, Claiborne, Winn	2
Total	22

Chambre des Représentants.

Paroisses.	*Electeurs.*	*Repris.*	*Popular.*
Plaquemines	698	1	6,246
St Bernard	325	1	4,011
Orléans, rive droite	290	1	3,404
1er Dist. Représ.	1293	2	13,457
2me do	2021	3	18,079
3me do	2730	3	23,463
4me do	2021	2	15,853
5me do	1167	2	14,415
6me do	1793	2	17,905
7me do	1017	2	12,431
8me do	1453	2	11,769
9me do	798	1	9,149
10me (Lal)	1285	1	15,266
Jefferson	1074	2	14,025
St Charles		1	5,734
St Jean Baptiste	366	1	4,674
St Jacques	526	2	12,463
Ascension	673	2	10,024
Assomption	1167	2	12,573
Lafourche	1219	2	14,134
Terrebonne	576	1	9,963
Ste Marie	1257	2	15,101
St Martin	1074	2	14,977
Iberville	1040	2	12,119
Ouest Baton Rouge	391	1	6,080
Est Baton Rouge	905	2	9,916
Livingston	448	1	3,734
Ste Hélène	494	1	5,105
Washington	562	1	10,011
St Tammany	426	1	4,409
Est Feliciana	860	2	13,623
Ouest Feliciana	560	2	12,699
Pointe-Coupée	760	2	11,737
Avoyelles	983	1	9,953
Rapides	1422	2	8,726
Tensas	313	1	10,932
Concordia	373	1	9,794
Carroll	1161	1	10,339
Catahoula	792	1	6,961
Caldwell	591	1	3,500
Natchitoches	1131	2	13,793
Ouachita	1000	1	5,775
Bossier	1000	1	6,792
Caldwell	580	1	3,366
Claiborne	1000	1	7,631
St Landry	1856	3	22,084
Morehouse	1000	1	5,496
Franklin	1000	1	3,641
De Soto	964	1	9,180
Sabine	1000	1	6,612
Bienville	1000	1	4,493
Union	1000	1	9,955
Winn	1000	1	7,622
Claiborne	1121	2	10,599
Rapides	1000	1	18,246
Caddo	1000	1	9,960
Jackson	897	1	7,375
Vermilion		1	3,618
Total	43,271	98	564,412

Le total des électeurs ne comprend pas les quatre paroisses dont le recensement n'a pas été fait.

CORRESPONDANCE MEXICAINE.

Nous publions aujourd'hui une lettre pleine d'intérêt qui nous est adressée par une personne bien placée dans cette capitale pour obtenir des renseignements positifs sur la situation politique du pays et les tendances du gouvernement. Notre correspondant continuera de nous tenir au courant de l'état des esprits dans la république voisine et de la véritable signification des événemens. On conçoit qu'avec la censure établie au Mexique, il est impossible que les journaux disent toute la vérité. Ils sont obligés de la dénturer ou de garder le silence pour ne pas s'attirer les rigueurs du gouvernement. Les lettres de notre correspondant auront donc une valeur qu'apprécieront les lecteurs de l'*Abeille*.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

MEXICO, 19 Janvier 1854.

Monsieur,

Je saurais que vous répondre à *Texas* vous mettre sur la voie de toutes les nouvelles, je ne puis en vérité vous donner que des rumeurs et des appréciations. On ne sait pas au juste quel est le chiffre de l'indemnité stipulée entre MM. Gadsden et Pindal; les premiers disent que c'est 5 millions, beaucoup d'autres prétendent le même jusqu'à 36; 15 millions est le chiffre le plus probable. On m'a assuré, et retrait est accrédité, que M. Gadsden propose, dès les premières conférences, d'adresser une lettre à son gouvernement, dans laquelle il demandera l'autorisation de traiter avec Mazatlan et Tampico; M. Pindal refuse d'écouter le développement de la proposition de M. Gadsden. Mais comme en fait de bonne il n'y a que le premier pas qui coûte, le public s'attend à ce que, dans les 24 heures, M. Pindal sera en disposition, on se montrera moins fer et l'on prétend à l'ordre. Santa-Anna, qui a tant fait de tarifaroadés à propos d'intégrité du territoire, sera le premier à faire des avances.

Les nouvelles de Californie sont d'une gravité que vous apprécierez parfaitement sans mes commentaires. Il y a longtemps que les gens qui réclament sont convaincus que le Mexique est devenu non pas à être conquis, mais à être conquis, ambitieux, mais à devenir la proie des aventuriers qui oseront. Tout ce que l'on dit de la défense des côtes du Pacifique est illusoire; il est impossible au général Santa-Anna, tout présomptueux qu'il est de son propre tempérament, de mettre deux mille hommes de ligne sur les points menacés. Cet état de choses peut paraître étrange aux personnes qui ne connaissent pas intimement la misère et la lâcheté de ce gouvernement; mais je ne vous ai dit que la plus simple des vérités.

Le commerce est perdu; les droits énormes dont on frappe toute importation étrangère et les impôts dont on surcharge toutes choses font préférer une année déplorable et des catastrophes financières. Tout langue; ces 15 millions, si impatiemment attendus, ne peuvent être qu'un expédient; leur circulation donnera une activité factice pendant quelques jours, mais quelque chose, plus la ruine, un moment après, suivra son cours, et il est de crainte qu'un jour qui n'exporte que 20 millions et n'a que 7 millions de population (et parmi ce monde, 2 millions seulement de consommateurs), puisse payer au budget de 40 à 50 millions nécessaires pour couvrir les frais immenses qui s'augmentent chaque jour. Il y a au fond de cet absurde système une banqueroute prochaine et une révolution qui ne s'arrêtera qu'au dénouement et à l'absorption de la race mexicaine. Telle est mon opinion et elle est basée sur des calculs et des ressources, le caractère et les habitudes de ce peuple ci.

Santa Anna est le temps, et il ne tient qu'à lui d'être empereur; personne ne s'y oppose; il n'y a ni que des coteries et pas de parti. La foi politique est une chimère. On craint l'homme, on le hale, d'autres murmurent, mais je ne vous pas un seul principe contre lui. L'énergie est inconnue; il sera empereur. Où le verra-t-il, et par de le vouloir. Ce serait quelque chose de plus burlesque encore que l'essai, je le soulaque. Il me semble quelquefois que Santa-Anna, qui malgré tout est un esprit pénétrant, n'est rien qu'un jour la crainte de se couvrir d'un immense ridicule; mais au moment de tête et un quart d'heure de vertige peuvent suffire à le décider à franchir le pas.

On parle beaucoup de son dessein d'aller passer quelque mois à la résidence de l'Encero—il y tient.—On prendrait ce temps là pour préparer la force, et il revendrait pour le consommer.

Tout est d'ailleurs tranquille et résigné. Rien ne fait prévoir un soulèvement; un propre folie et les dispositions financières, tout sont les véritables éléments de révolution. Les partis sont mécontens, les droits les ont sédantis; mais il faudra que les excès du gouvernement conservateur soient bien scrétés pour décider un mouvement dans l'état de prostration et d'abjection où le peuple est tombé.

Voilà tout ce que je puis vous dire. En résumé le Mexique subit en ce moment une crise qui ne se résoudra peut-être sans grande révolution à l'intérieur; mais la banqueroute et la ruine du pays sont au bout; le démembrement a commencé.

Z....

RECTIFICATION.—Nous avons dit l'autre jour, dans notre compte-rendu de la réunion des directeurs des Ecoles publiques, que M. Mauric avait présenté une résolution contre la consolidation des écoles, et en pour plus loin qu'il avait pris la parole en faveur de la consolidation. M. Mauric a, en effet, présenté une résolution contre la mesure, mais il a parlé dans le sens de sa résolution.

LE COUP-D'ŒIL.—Ce journal vient de subir une transformation. Il est devenu, comme l'indique son titre, *Journal des Demes*, et est édité par Mme Marie de Grandfort.

Nous prions MM. T. G. Hunt et Douglass, membres de Congrès, d'agréer nos remerciements pour les documens qu'ils ont en l'obligeance de nous transmettre.

LA MALLE.—Nous n'avons reçu hier par la malle que des journaux de Baltimore et des Etats situés au Bud de cette ville.

MARYLAND.—Les whigs de la législature de Maryland ont désigné M. Pierce comme leur candidat pour le Sénat des Etats-Unis. M. Pierce siège en ce moment dans cette dernière assemblée.

BIENFAITS.—Une dépêche de Halifax annonce que le brick-canon de ce dernier port, qui avait été pris par le brick *Mary Jane*, parti de Dublin pour New-York, avec cent cinquante passagers, a été jeté à la côte près de Jedore. Tous les passagers, moins six, auraient péri. La dépêche ajoute heureusement que ces trois malades convalescents.

LE CARDINAL BEDINI.—Une dépêche de Washington nous apprend que le gouvernement américain a reconnu le caractère diplomatique du cardinal Bedini. Ce prélat ne doit partir des Etats-Unis que le 7 ou le 8 du mois prochain.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE.—Il a été reçu à Boston des nouvelles du Cap de Bonne Espérance jusqu'au 21 novembre. Le steamer *Hercule* et la goélette *Fremmore Cooper* avaient mis à la voile de la baie de Simon le 21 octobre pour l'Inde. La corvette *Vincennes* et le brick de guerre *Porpoise* avaient appareillé le 9 novembre pour la même destination.

NASSAU.—Des nouvelles de Nassau jusqu'au 14 courant ont été reçues à Charleston.—Les procès des émeutiers de Tortola en cliu; sept de ces derniers, accusés de crime d'incendie, ont été déclarés coupables et condamnés à la peine capitale.—St-Vincent a été le théâtre d'un désastreux incendie.—La choléra sévit à Nevis; les habitans de St-Kitts sont en proie aux plus vives alarmes; ils craignent que le fléau se déclare parmi eux.

BERMUDES.—Le steamer *Merlin* a apporté dernièrement à New-York des avis des Bermudes jusqu'au 11 courant. Près de douze cents habitans de l'île ont succombé au choléra.—Le poste du gouvernement des Barbades a été offert au gouverneur Elliott.

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.—La reprise de Moïse a lieu aujourd'hui. Les admirateurs de l'incomparable musique de Rossini se le rappelleront. Le magnifique opéra du prince des compositeurs sera interprété par MM. Chéri, Lecroix, Bordas, Bétout et Jockers, Mmes Borghèse, Bertini et Berton.

CONCERTS D'ADIEU DE GOTTSCHALK.—Le premier des concerts d'adieu de Gottschalk aura lieu après-demain, mercredi, le 1er de février, dans la salle de l'Institut des Artisans, et le second, vendredi, 3 de février, dans la salle des Odd-Fellows. Le brillant pianiste partira immédiatement pour l'Europe. Il sera accordé un nouvel prochain par Mlle Rosalie et M. Betout. Gottschalk nous fera entendre sa grande symphonie patriotique pour dix pianos. On fait le plus grand éloge de cette nouvelle composition. On nous assure qu'un nombreux auditoire saluera Gottschalk à ces derniers concerts. Nous devons cet hommage au magnifique talent de notre jeune compatriote.

MME SONTAG.—Le premier concert de Mme Sontag à la Nouvelle-Orléans aura lieu lundi prochain, 6 février, dans la salle des Odd-Fellows. La grande artiste sera secondée par signor BADIALI, le célèbre baryton; signor PORZIRINI, ténor-bouffe plus plus grand bien, et signor ROCCI, basse-taille. Carlo Uasso, le jeune violoniste dont la réputation s'étend de l'âge, et ALFRED JARELL, pianiste de beaucoup de talent, se lisent également entendre aux concerts de Mme Sontag. La célèbre cantatrice peut s'attendre à un succès égal à celui qu'elle a obtenu dans le Nord.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

VOIRES DE FAIT.—Thos Pepkins et son frère, séparés d'avant, le 30 du courant, violemment assailli John Farmhut, sur la Levée, cet subi, samedi, un interrogatoire devant le recorder Winter qui a renvoyé le dossier à la Première Cour de District.

Peter Gorman comparaîtra devant le même tribunal sous prévention de s'être porté à des voies de fait contre Catherine Sheehan.

John Egan sera répondre, le 1er février, à l'accusation d'avoir renversé Christopher Gaines et de lui avoir lancé des coups de pied.

ARRESTATIONS.—L'esclave Gabriel que l'on soupçonne de s'être enfui de chez son maître, a été arrêté sur la Levée, au moment où il allait franchir le seuil de cité.

James Fanning est accusé d'avoir pénétré chez Wm Nelson et avoir injurié les hommes de service qui lui demandaient ce qu'il était venu faire chez ce paisible citoyen.

John Johnson Wm et Wm Brosman confèdé interrogés pour s'être mis à l'ouvrage fort indécemment en répondant aux représentants de l'autorité.

Deuxième District.

ARRESTATIONS.—J. An Plunkets accuse Mc Williams, qui demeure dans la rue Dauphine, de lui avoir volé de la poche, il y a quelques jours, une somme de $20. L'instruction de l'affaire aura lieu bientôt.

Le nommé McCarthy, homme de garde du deuxième district, est accusé d'avoir maltraité et emprisonné sans motif, Antonio Martinez.

John Kafer a donné en paiement à John C. Ponner un billet de la Banque de Louisiane de 5 centimes.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge Robertson a prononcé rendant les sentences suivantes :

Thomas McCarty, trouvé coupable de vol—Un an de travaux forcés.

Joseph Mentz, voies de fait—quarante huit heures de prison, six piastres d'amende et le paiement des frais.

Thomas Murphy, voies de fait—trois mois de prison.

Larry Collerton, voies de fait—deux semaine de prison.

Catherine Russell—Voies de fait—Une amende de $10 et le paiement des frais.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT—Henry Gobert contre la Ville Municipalité.—Henry Gobert, réclame une somme de $7,500 à l'ancienne Première municipalité, celle-ci n'ayant pas rempli les conditions d'un marché passé par devant notaire, le 28 juillet 1847.

La pétition déclarait que la municipalité n'avait pas fourni les matériaux nécessaires à la construction des wharfs que le demandeur avait entrepris de faire. Après avoir fait attendre les matériaux, en excusant de leur dépenses par suite de l'meurte de la municipalité, M. Gobert parvint à établir les wharfs entre la rue du Canal et la rue de Lamarque, mais il ne pouvait tirer cette partie des travaux dont il attendait un profit. Le 29 mai 1852, il mit la corporation en demeure.

En septembre 1848, M. Gobert institua un procès et, en mars 1850, le juge Marquet l'obligeait à ce dernier à rendre un verdict condamnant la municipalité à payer au demandeur $5,333 33.

La même affaire a été placée de nouveau devant un jury qui a rendu, vendredi, un verdict de $7,500 en faveur de M. Gobert.

COUR DE DISTRICT DES E. U.—*H. Berre contre le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Marthe, Hayne.*—Le demandeur réclame une somme de $40, montant du passage, et $100 de dommage. Il dit avoir qu'il s'embarque à Cincinnati pour la Nouvelle-Orléans et que contrairement à la diligence classe de 1er acte adopté par le Congrès en 1848 le bateau a été remorqué une large sans en avoir préavisé le demandeur.

Ecriture et Tenue des Livres.

Les étoyens et les étrangers qui désirent acquérir une belle *écriture* ou une connaissance approfondie de la *tenue des livres*, et réaux qui veulent que leurs enfans apprennent ces deux branches de savoir, au lieu d'y consacrer des années inutilement, sont priés de jeter les yeux sur l'annonce de M. DOLBEAU, dont l'Académie est située au No 106, rue du Canal, l'Ecriture et la tenue des livres ne sont plus des sujets d'agrément; elles sont font gagner notre vie. Une écriture illisible traduit un manque de goût, de connaissances nécessaires au commerce, et empêche souvent celui qui écrit de parvenir au but qu'il se propose. M. Dolbeau garantit le succès à tous ses élèves.

FEUILLETON.

LA FAMILLE JOUFFROY,

Roman par M. EUGÈNE SUE.

XXIV.

Le cousin Roussel, plus clairvoyant que les autres membres de la famille, remarqua, non sans quelque surprise, l'expression mélancolique de la physionomie d'Aurélie, ordinairement pétillante et heureuse. Elle dit à son père en s'asseyant près de lui :

—Je n'avais ta donc à nous apprendre avec tant d'empressement ?

—Ma fille, je voulais t'apprendre que....

—Baptiste, laisse-moi l'instruire de cette bonne nouvelle.—Je bâte de dire Joseph.—J'ai mes raisons pour le parler ainsi.

—Alors, cousin,—reprit Aurélie en tachant de sourire,—dites-moi donc vite cette bonne nouvelle.

—D'abord, mon enfant, réponde-moi : Que pensez-tu de Fortuné ?

—De Fortuné !

—Oui.

—Je pense qu'il n'y a pas au monde un jeune homme de meilleur caractère, de meilleur cœur.

—Et de sa figure, qu'en dis-tu ?

—En vérité, cousin Roussel, vous me faites des questions singulières !

—Enfin, réponds-moi, ma chère Aurélie. Fortuné est bien mon filleul, presque un frère pour toi; tu peux parler de lui sans embarras.

—Oh ! je n'éprouve ni embarras à vous répondre que sur la figure de Fortuné est avenante, qu'on y lit la bonté de son cœur. Seulement, soit dit sans reproche,—ajouta la jeune fille en souriant,—ce cher cousin néglige un peu trop sa toilette. C'est dommage, car, s'il voulait, il pourrait, comme tant d'autres, avoir l'air mode de révolution.

—Cette négligence, très réparable d'ailleurs, est excusable, en cela qu'elle prouve l'amour de son cousin pour son art, ou il excelle. Il ne sort de son atelier qu'alla de venir ici passer, de temps à autre, une soirée en famille.

—C'est vrai. Il paraît si heureux lorsqu'il est avec nous ! et, comme il nous le dit tout-à-l'heure, il ne consulte que deux choses : son art et la vie de famille. Aussi est-il l'un des premiers artistes de Paris.

—Ma maman, ça mord !—dit tout bas et joyeusement M. Jouffroy au cousin Roussel qui, s'amusant à Aurélie :

—Sais-tu quelle est la bonne nouvelle que le philanthrope père de ses laissez-l'ancêtre ? Un prince est venu lui apporter la croix d'honneur à ton nouveau de la part de roi.

—Il paraît vrai !—dit Aurélie avec un accent de surprise et de satisfaction.—Ah ! maintenant je suis contente pour Fortuné et ce que vous m'apprenez là ! Dois-il être glorieux !.... Un prince lui apporter la croix de la part du roi !

Madame Jouffroy regardait sa fille avec inquiétude en l'entendant parler si avantageusement du nouveau. L'orgueilleuse femme pensait :

—Ma fille, ne vous pas de mariage, et, par contre de lui, que ce marchand trop à l'endroit de jeunes enfans.

—Oui, filleul—s'écria M. Jouffroy radieux,—Fortuné a la croix d'honneur ! Je ne m'en pas pas d'ailleurs.... C'est mon nerveux, enfin !.... c'est mon parent, ce cher Fortuné !

—Ainsi,—poursuivit Joseph en jetant à son tour un regard triomphant sur la tante Prudence, qui, Fidèle à son mentalité, frémissait intérieurement,—ainsi, ma chère Aurélie, ton amour-propre est, comme celui de ta tante, intéressé dans ce bonheur de ton cousin Fortuné ?

—Certainement, j'en suis fière pour lui et pour moi.... Cher Fortuné ! son talent mérite d'être bien récompensé !

—Et le plus heureux, c'est que, il est doublement heureux ; sais-tu pourquoi ?

—Non, mon bon Maman.

—Parce qu'il n'est pas marié.

—Tu sais qu'il n'est dit ; et Maintenant, est pas-mieux qu'heureux ; elle est aussi honorable que ; publiété ; je peux compter à ma mentor.

—Comment ? Fortuné songe à se marier ?

—Pas encore, mon pauvre ! Mais, si tu le veux, ma chère Aurélie, elle pourra se venir.

—Et de qui ?

—Mademoiselle Prudence, fille de ton cousin Jouffroy, qui est aussi ma nièce. Or, j'ai, je m'imagine, le droit de m'intéresser à elle.

—Tu le vois bien, Sophie,—se hâta de dire M. Jouffroy,—tout cela n'est qu'un maintenant.

—Ma seule crainte, Aurélie, c'est que tu ne t'ennuies à la mère. Ce que Prudence pous dit est d'ailleurs bonne intention.—Puis, s'adressant toujours à Aurélie, il ajouta :—Va vite embrasser ta mère et ta tante.

Aurélie, attristée de ce débat dont elle était la cause involontaire, se rendit avec une parfaite bonne grâce au désir de son père, et dit à madame Jouffroy, en l'embrassant tendrement :

—Chère maman, si tu savais combien je suis affligée de cette discussion !—Tu ne m'en tans,—ajouta la jeune fille avec mélancolie,—ta m'aimes tant que tu fais pour moi bonheur les plus beaux rêves !

Et elle, embrassant à son tour la tante Prudence,

—Vous n'aimez bien aussi.....—Les observations que vous faites à ma mère sont, je le sais dans mon intérêt, bâre sage.

Puis, elle reprit avec un sourire touchant et charmant, en prenant à la fois par la main Mme Jouffroy et la tante Prudence :

—Allons, vous n'êtes plus fâchées, n'est-ce pas, bonne mère, chère tante ?.....Je serais désolée de vous voir fâchées pour moi, surtout pour rien, entre vous.....De grâce, ne me laissez pas cette crainte.....Vous verrez, je saurai vous deux vous contenter....

—Ma chère Prudence,—reprit Jouffroy, rédant à la douce influence de sa fille,—ta tante Prudence doit savoir que la patience n'est pas mon fort;—et elle comme elle l'est, richement doûée, pouvant prétendre au plus bonnes partis, ne sera jamais boutiquière. Elle est faite pour mieux que cela.....et afin de n'ajouté notre bonheur.....votre excellent cœur.....je vous apprendrai que pas plus tard qu'hier, au bal où nous étions, chez les Richards, des personnes qui ne me connaissent pas ont dit de moi, en comte, l'un pair de France et l'autre des neveux, n'ont eu d'yeux, de prévenance, d'attentions que pour ma fille. M. le comte de Villetanous, un noble et charmant jeune homme, a voulu danser qu'avec Aurélie. Il lui a dit, ainsi que son oncle, le marquis, qu'elle ressemblait comme deux gouttes d'eau à une ravissante personne de la mode de faubourg Saint-Germain. Or, j'imagine que, lorsqu'une jeune personne a l'air assez distinguée pour qu'un comte et un marquis lui disent de ces choses là, elle n'est pas faite, Dieu merci ! pour être jamais boutiquière !

—Vous avez raison, madame, et vous parlez d'or,—reprit la tante Prudence. Puis, s'adressant à M. Jouffroy, qui, désolé de cette discussion, soupirait et ne sonflait mot :—Mon Jy pense, mon frère.—Et ce que le roi de France n'a pas encore été fait à ma nièce ? M'est avis que ce serait un parti assez sortable pour Aurélie.....Peut être ta femme-by verrait point d'inconvénient, si ma nièce—ajouta-t-elle avec un sourire malicieux.

—Mademoiselle Prudence, vous n'êtes qu'une vilaine envieuse !—s'écria madame Jouffroy exaspérée ;—vous n'êtes que fiel et que haine, parce que vous n'avez jamais trouvé à vous marier, à cause de votre mauvais cœur, de votre méchant caractère et votre langue de vipère !

—Sophie ! peux-tu parler ainsi à ma sœur devant notre fille !—s'écria M. Jouffroy, douloureusement ému ;—ne sois-tu pas.....

—Taisez-vous ! vous n'avez aucune personne, et je suis enchantée de l'occasion de lui dire en face qu'elle devient insupportable !

—Parce qu'il me convient toujours de supporter vos adulations extravagantes, vos admirations ridicules au sujet d'Aurélie, madame ;—reprit la tante Prudence.—Vous m'avez pris pour un idiot à cette enfant ; vous ne savez qu'imaginer pour flatter, pour exciter sa vanité, pour l'encourager aux prétentions les plus folles.....Mais je vous crois très bon que je le dis en sa présence. J'ajouterai d'ailleurs que, si elle n'était pas douée d'un cœur excellent, vous flagorneries la rendraient insupportable à tout le désagréable, et, qui pis est, la plus malheureuse des femmes, car elle aurait un mari modèle.—M'as-tu dit cela ?

—Ma chère,—répondit fermement Aurélie, rougissant légèrement,—oui, cousin Roussel, je vous ai dit cela.....parce que je pensais.....parce que la pensée.....

—Et bien !.....ce mari modèle peut être le tien. Fortuné t'aime à l'adoration, sans avoir jamais osé te l'avouer... Mais au croix d'honneur, il est si timide, si timide, qu'il a hésité de faire à ses parens et à toi ses offres de mariage.

—Aurélie, je n'ai pas besoin de te rappeler que les filles, absolument libre d'opinion, ne se refusent rien.....De grâce, ne me laisse pas cette crainte.....Vous verrez, je saurai vous deux vous contenter....

—Ma chère Prudence,—reprit Jouffroy, rédant à la douce influence de sa fille,—ta tante Prudence doit savoir que la patience n'est pas mon fort;—et elle comme elle l'est, richement doûée, pouvant prétendre au plus bonnes partis, ne sera jamais boutiquière. Elle est faite pour mieux que cela.....et afin de n'ajouté notre bonheur.....votre excellent cœur.....je vous apprendrai que pas plus tard qu'hier, au bal où nous étions, chez les Richards, des personnes qui ne me connaissent pas ont dit de moi, en comte, l'un pair de France et l'autre des neveux, n'ont eu d'yeux, de prévenance, d'attentions que pour ma fille. M. le comte de Villetanous, un noble et charmant jeune homme, a voulu danser qu'